

**Commission locale d'information**  
**Auprès du Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble (CEA)**  
**et de l'Institut Laue-Langevin (ILL)**

**REUNION DU 29 octobre 2010**

**Participants**

PRESENTS

Pascal Champ : Président de la société française d'énergie nucléaire Alpes  
Philippe Charléty : chef RSRE du CEA  
Jean-Paul Clovis : représentant de l'Union de quartier Saint-Bruno/Berriat  
André Colomb-Bouvard : Président de la CLI – Vice-président du Conseil général  
Frédéric Dalvai : secrétaire de la CLI – Département Isère  
Roland Desbordes : Président de la CRIIRAD  
Bruno Desbrière : ILL-Ingénieur sûreté  
Olivier Duny : représentant Syndical ILL  
Richard Escoffier : Adjoint au chef de division - ASN Lyon  
Michel Grand : Union de quartier champaviotte St-Egrève  
Hervé Guyon : ILL-Chef division réacteur  
Adèle Heudier : chargé d'affaire ASN Lyon  
Riad Idir : chargé d'affaire ASN Lyon  
Jean-Claude Janvier : représentant de l'association des retraités du CEA  
Nathalie Michallon : services de la Ville de Grenoble  
Hervé Nifenecker : Président 'Sauvons le climat' – bureau de la CLI  
Eléonore-Eva Perrier : élue sécurité civile – Ville de Grenoble  
Gérard Rey : Adjoint au Directeur du CEA  
Frédéric Tournebize : chef de projet CEA  
Jean Tribolet : ILL-Chef du SRSE  
Stéphane Socquet : représentant ASCOPARG  
Jean-François Veyrat : représentant IRMA – bureau de la CLI  
Richard Wagner : directeur général de l'ILL

EXCUSE(E)S

José Arias : Conseiller général du canton de Saint Martin d'Hères sud  
Michel Destot : maire de Grenoble – député  
Annie David : sénatrice de l'Isère  
Catherine Haddad : conseillère de la Ville de Grenoble  
Eric Le Douaron : Préfet de l'Isère  
Jean-Claude Peyrin : Conseiller général du canton de Meylan  
Jérôme Safar : Conseiller régional

<b>Ordre du jour</b>	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Point d'information sur les moyens mis à disposition de la CLI ;</li><li>➤ Actualité du site du CEA ;</li><li>➤ Exposé sur le fonctionnement du réacteur de l'ILL ;</li><li>➤ Actualité du site de l'ILL ;</li><li>➤ Campagne de distribution des comprimés d'iode (ILL) ;</li><li>➤ Question diverses.</li></ul>	

**Relevés de conclusion**

## Accueil

M. Wagner, Directeur général de l'ILL : présentation de l'Institut Laue-Langevin et de son activité

## Introduction :

André Colomb-Bouvard, Président de la CLI

Les membres présents valident le compte-rendu de la précédente CLI qui s'est déroulée le 8 juillet dans les locaux du Conseil général de l'Isère

## 1. Point d'information sur les moyens mis à disposition de la CLI

Par Frédéric Dalvai (Département de l'Isère) :

**Rappel** : les CLI ont l'obligation de réaliser un **plan d'action annuel** et d'en tirer un rapport d'activité. Les CLI iséroises n'ayant pas le statut associatif, c'est le Département qui assure la Présidence des CLI, l'animation, et qui fournit les moyens de leurs activités.

En terme de moyens, le Département lance prochainement un marché public pour recruter deux prestataires chargés **d'accompagner les CLI** dans l'exercice de leurs missions :

- un prestataire chargé de mettre en œuvre la communication et l'information des CLI
- un prestataire ayant un rôle d'expertise et de conseil technique auprès des CLI

Ces prestataires devraient être désignés en **janvier 2011**. Les CLI pourront y recourir.

Une **enveloppe financière** pour l'ensemble des CLI iséroises est programmée par le Conseil général au prochain budget 2011 (montant non encore validé).

**Important** : les prestataires agiront sur commandes du Département et sur demandes CLI ; il est donc important que **les membres de la CLI puissent proposer des plans actions au Président**.

## Eléments de débat

Questions	Réponses
<p>○ M. Desbordes (CRIIRAD): un membre de la CLI pourra-t-il réaliser une prestation pour la CLI, si les compétences existent ?</p>	<p>Messieurs Veyrat et Nifenecker (bureau de la CLI) : il peut y avoir <b>conflit d'intérêt</b> : le membre n'a pas le droit de vote, notamment s'il est salarié de l'exploitant.</p> <p>Richard Escoffier (ASN) : il faut être très prudent et respecter le cadre des missions. Il n'est pas forcément délicat de confier des missions à un membre de la CLI. En revanche, la CLI doit être financée par l'exploitant, et non par le Département.</p>



